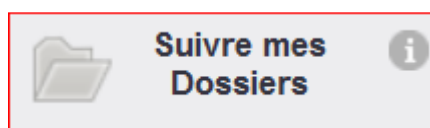


Comment faire le suivi de mon dossier ?

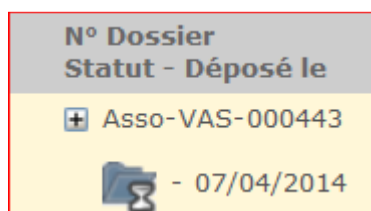
Vous êtes une association et vous avez déposé un dossier de demande de subvention sur la plateforme du Conseil Départemental 13.

Vous souhaitez connaître l'état d'avancement de votre dossier et obtenir les coordonnées de l'agent en charge du suivi de celui-ci :


→ S'identifier et cliquer sur



→ Repérer le dossier concerné et cliquer sur le « + »



→ Le cartouche du dossier s'agrandit et laisse apparaître de nouvelles informations :

- Service instructeur en charge de l'instruction de votre dossier
- Nom et coordonnées de l'agent chargé de l'instruction de votre dossier
- Montant attribué le cas échéant (La mention « N/A » signifie que le vote n'a pas encore eu lieu
- L'icône  à droite du dossier permet de consulter plus en détail le dossier et son contenu : Pièces et saisies faites par le déposant.